

BREVES INFORMATIONS MUNICIPALES N° 280

DU 07 JANVIER 2015

Amis lecteurs,

Les membres du Conseil municipal sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette année 2015, que celle-ci vous évite les peines et vous apporte joie, bonheur, amour et prospérité.

Nous nous réjouissons de vous inviter à partager un moment de convivialité samedi 10 janvier à partir de 18h30 à la salle des fêtes.

Bonne lecture à toutes et à tous.

L'équipe municipale.



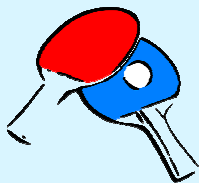
Mairie
de
Brégnier-
Cordon

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : De 8h à 12h

Mercredi : De 8h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi : De 8h à 12h



L'Association Multisports Loisirs vous présente tous ses vœux pour cette nouvelle année 2015. Nous vous souhaitons du sport, de belles rencontres, des moments conviviaux... l'association vous permet de combiner tout cela !

Nous invitons les adhérents à fêter cette nouvelle année autour d'un verre le vendredi 30 janvier à l'Espace Associatif (Ancienne salle des fêtes) à partir de 19h.

De nouveaux projets vont voir le jour cette année avec des manifestations sportives le 30 mai et le 19 septembre ainsi que la mise en place ponctuelle ou plus régulière de nouvelles activités. Nous vous espérons nombreux dans ces moments.

N'attendez pas, rejoignez nous !

*Toute l'équipe de Multisports
Loisirs.*



ECLUSE DE BREGNIER CORDON

Voici une esquisse, présentée par la CNR, de ce que pourrait être la future écluse. Le projet définitif n'est pas encore arrêté.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 octobre 2014

Conseillers municipaux présents : Sergios ARANDA, Raynald CHAHINE, Mathias FANGET, Elisabeth GUILLERMIER, Marie-Christine JUGLAIR, Sandrine KLOPFENSTEIN, Christian LOYNET, André PERRIER, Catherine PERRIN-JANAIS, Bernard PERTICOZ, Bastien RAFFARD, Philippe ROUX, Ugo TAMBELLINI, Jean-Pierre TRICHARD-CORVAISIER.

Conseillers municipaux absents : Lucile GAY pouvoir à Marie-Christine JUGLAIR.

Questions liminaires :

M. le Maire rappelle qu'il a transmis aux membres du conseil municipal des délibérations adoptées par la municipalité précédente portant sur des projets fonciers d'achats et d'échanges de terrains, dont les actes notariés restent à signer. A l'issue des discussions, M. le Maire prend acte de la décision du Conseil municipal de reporter à plus tard un échange de parcelles situées sous le Mont de Cordon (seul M. LOYNET est contre ce report) et de finaliser les autres échanges et achats évoqués.

Ordre du jour :

Le conseil, après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de réintégrer dans ses comptes la partie des comptes dissous de la CCBS, concernant l'assainissement, selon les modalités proposées dans la délibération du Conseil communautaire.

Adopte, à l'unanimité, des nouveaux tarifs pour les services du CLSH afin que la même modularité suivant le Quotient Familial appliquée aux tarifs des prestations proposées par le CLSH aux familles soit appliquée aux tarifs des prestations proposées par le CLSH aux familles des personnels communaux.

Accepte, à l'unanimité, de ratifier une convention avec la CCBS afin que les régies communales perçoivent la taxe de séjour instaurée par la CCBS début avril 2014, le montant de ces taxes étant ensuite reversé à la CCBS.

Adopte, à l'unanimité, une décision modificatrice du budget principal de la commune, augmentant les crédits disponibles relatifs aux charges du personnel municipal.

Adopte, à l'unanimité, une décision modificatrice du budget eau et assainissement de la commune, afin de permettre la régularisation d'un avoir sur une facture d'eau d'un habitant de la commune.

Vote, à l'unanimité, le principe de versement de différentes primes au personnel communal et en fixe les montants de références.

Décide le versement de subventions aux Restos du Cœur de l'Ain (unanimité), à l'APAJH (unanimité), à la MFR de ... (5 votes contre, 3 abstentions et 7 votes pour) et à la CRIIRAD (5 abstentions et 10 votes pour) et en fixe les montants.

Décide de renouveler l'adhésion à l'association Hélianthe pour l'année 2014 (7 votes pour, 4 abstentions et 4 votes contre).

Accède à la demande de l'association Multisports Loisirs de pouvoir utiliser gratuitement la salle des fêtes afin d'y pratiquer du badminton. (M. LOYNET, M. TRICHARD-CORVAISIER, M. PERTICOZ, M^{me} JUGLAIR, M^{me} GAY, M. ARANDA, M. TAMBELLINI, M. ROUX, M^{me} PERRIN-JANAIS demandent l'avis préalable de la commission de sécurité)

Modifie le règlement de copropriété du lotissement de l'Espérance en vue de déplacer les clôtures des lots à 1,5 mètres du bord de la voie communale. (4 voix contre : M. LOYNET, M. TRICHARD-CORVAISIER, M^{me} JUGLAIR, M^{me} GAY ; 4 abstentions : M^{me} PERRIN-JANAIS, M. ARANDA, M. PERTICOZ, M. PERRIER et 7 voix pour)

Questions diverses :

Adopte, à l'unanimité des voix exprimées (M. LOYNET ne prenant pas part au vote), la motion suivante proposée par M. PERTICOZ :

Depuis quelques mois se répandent dans la commune de BREGNIER CORDON des rumeurs visant l'honnêteté et l'intégrité morale d'un conseiller municipal, Christian LOYNET.

Les membres du conseil municipal ne peuvent pas rester indifférents, c'est pourquoi, ils condamnent à l'unanimité avec vigueur ces rumeurs ainsi que leurs auteurs.

Ils tiennent à manifester leur soutien moral à Christian LOYNET ainsi qu'à sa famille dans cette épreuve, en effet la victime d'une rumeur est toujours dans l'impossibilité de se défendre.

En outre le conseil municipal affirme qu'il ne sera jamais influencé dans ses décisions par des bruits, allégations et autres rumeurs infondés qui ne méritent que le mépris.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 novembre 2014

Conseillers municipaux présents : Sergios ARANDA, Raynald CHAHINE, Lucile GAY, Elisabeth GUILLERMIER, Marie-Christine JUGLAIR, Christian LOYNET, André PERRIER, Bernard PERTICOZ, Bastien RAFFARD, Philippe ROUX, Ugo TAMBELLINI, Jean-Pierre TRICHARD-CORVAISIER.

Conseillers municipaux absents : Catherine PERRIN-JANAIS pouvoir à Ugo TAMBELLINI; Mathias FANGET pouvoir à Bastien RAFFARD; Sandrine KLOPFENSTEIN pouvoir à Lucile GAY.

Le conseil, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide la modification du tableau des emplois communaux supprimant un poste d'auxiliaire de puéricultrice et créant un poste d'adjoint d'animation au multi accueil.

Adopte une décision modificatrice du budget eau et assainissement de la commune, afin de permettre le paiement de la redevance à l'Agence de l'eau.

Décide de créer deux emplois d'agents recenseurs et en fixe les rémunérations.

Modifie les tarifs d'accueil des enfants au multi accueil afin que les employés communaux n'habitant pas la commune bénéficient du même tarif que celui appliqué aux habitants de la commune.

Le conseil municipal procède ensuite à l'élection, à scrutin secret, du deuxième adjoint : 9 voix pour M. ARANDA Sergios ; 6 voix pour M^{me} GAY Lucile ;

M. ARANDA Sergios est donc élu deuxième adjoint au premier tour de scrutin.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 décembre 2014

Conseillers présents : Raynald CHAHINE, Mathias FANGET, Lucile GAY, Elisabeth GUILLERMIER, Sandrine KLOPFENSTEIN, André PERRIER, Catherine PERRIN-JANAIS, Bastien RAFFARD, Philippe ROUX, Ugo TAMBELLINI.

Conseillers absents : Sergios ARANDA, Marie-Christine JUGLAIR pouvoir à Lucile GAY, Christian LOYNET, Bernard PERTICOZ.

M. le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. TRICHARD-CORVAISIER Jean-Pierre.

Le conseil, après avoir délibéré, a, à l'unanimité :

Accordé la gratuité de la mise à disposition de la Maison des Isles Du Rhône, à l'association des trufficulteurs du Bugey pour la tenue de leur marché aux truffes du 17 janvier 2014.

LES JOIES ET LES PEINES DE L'ANNEE 2014

Les Naissances

Matéo DAGOUR né le 10/01/2014

Maëlie LOTZ née le 07/05/2014

Hugo, Gabriel PLUVY né le 05/06/2014

Grégoire, Joseph MICHOT né le 27/06/2014

Ugo, Marius, Jean MERCIER né le 30/09/2014

Roxane, Michèle, Chantal MAZET THOMAS née le 23/11/2014



Les Mariages

Delphine, Lydie GILLIN et Laurence RESSORT le 12/07/2014

Gilles, Lucien, Louis MALIER et Aline MOLARD le 23/08/2014

Jérôme, Philippe COITOU et Laëtitia, Murielle DI ROSA le 10/09/2014

Bernard GUARISE et Sandrine, Nicole PLATTEAU le 04/10/2014

Florent, Jean-Pierre, Benjamin KERAVEC et Alexandra, Prune VUAGNAT le 24/12/2014



Les Décès

Raymond, Joseph CHANET le 10/01/2014

Simonne, Marie-Louise, Marcelle GIRIER veuve ASTREOUD le 07/02/2014 (Villa Family à la Bruyère)

Marie-Josèphe, Aglaë, Augustine ERCEAU veuve PLUMEL le 13/02/2014

Henri, Marcel GANDIL le 18/04/2014

Anne, Jacqueline GAUTHIER le 12/05/2014

Henri, Anthelme GROS le 24/05/2014

Simone, Edmée CORTINOVIS veuve BESSON le 17/08/2014



FIBRE OPTIQUE

Vous l'avez sans doute remarqué, d'importants travaux ont eu lieu dernièrement sur notre commune. Ceux-ci avaient pour but le déploiement de l'artère principale de la fibre optique qui desservira bientôt une partie de la commune d'Izieu, et, espérons le, prochainement, notre commune toute entière.

Nous avons rencontré M. de la VERPILLERE, président du SIEA, en charge du déploiement de la fibre optique dans le département de l'AIN, qui a promis d'inviter le conseil syndical du SIEA à inscrire les travaux nécessaires à la desserte de notre commune au programme de l'année 2015, tout en nous rappelant les retards pris en 2014 et les difficultés de financements de ces travaux.

Soyez assurés que nous ne manquerons pas de suivre le sujet de très près et de rappeler, au bon souvenir de M. de la VERPILLERE, l'existence de notre commune.



M^{me} GAUGE
Secteur Nord



M. GUILLON
Secteur Sud

RECENSEMENT
de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !

Insee & votre commune

Fixé le tarif journalier d'accueil au restaurant scolaire des enfants, souffrant d'allergies alimentaires, pour lesquels un PAI à été mis en place et dont les parents fournissent le repas. (Celui-ci sera le prix d'un repas facturé aux familles auquel est soustrait le prix TTC du repas payé par la commune)

Modifié le règlement du camping municipal en insérant un article stipulant qu'à défaut de déclaration spontanée, les utilisateurs du camping seront redevables d'une taxe de séjour d'un montant égal à une présence complète durant toute la période d'ouverture du camping (c'est-à-dire du 1^{er} avril au 31 octobre) et ce pour deux personnes.

Décidé d'entériner les décisions du gérant du camping municipal (gratuité accordée aux 4 adultes qui encadraient un groupe de 59 scouts venus camper cet été et le tarif de 5 euros demandé pour l'accueil des chevaux).

Fixé à 2,50 euros le tarif d'accueil pour tous les animaux domestiques.

Décidé d'accorder une remise commerciale, en offrant la gratuité du séjour, aux accompagnateurs des groupes d'enfants séjournants au camping, dans la limite d'une nuitée offerte par tranche de dix nuitées facturées.

Annulé, deux factures d'eau établies par erreur.

Décidé de demander à M. TRICHARD-CORVAISIER de bien vouloir finaliser la préparation des coupes d'affouages de cette année.

Demandé à M. le Maire de mettre en demeure un habitant de Cordon de supprimer une clôture installée en bordure d'un chemin rural communal sans autorisation.

CAMPAGNE DE RECENSEMENT

Dans le cadre du recensement qui aura lieu sur notre commune du 15 janvier 2015 au 14 février 2015, l'équipe municipale tenait à vous indiquer que nous avons, pour effectuer ce travail, recruté deux personnes.

Madame Madeleine GAUGE qui sera chargée de la collecte du secteur nord de BREGNIER-CORDON, c'est-à-dire de Glandieu jusqu'au chemin du verger.

Monsieur Thomas GUILLON qui sera chargé de la collecte du secteur Sud de BREGNIER-CORDON, c'est-à-dire, à partir du chemin du verger, la Bruyère, et Cordon.

Ces personnes seront tenues à un strict secret professionnel. Elles seront munies d'une carte officielle avec leur photo. Elles vous remettront les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

Elles seront amenées en prélude au recensement à une tournée de reconnaissance entre le 7 Janvier et le 14 Janvier.

Dans les deux cas, **nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil** afin qu'elles puissent effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles. Vous trouverez jointe aux Brèves Infos Municipales une lettre éditée par L'INSEE.

Votre participation est essentielle pour la commune.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez contacter, par l'intermédiaire de la mairie, Mr ARANDA Sergios Adjoint au Maire et Coordinateur Communal pour le recensement.

Avec les remerciements de l'équipe municipale.